



EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE

DATE : Samedi 11 mars (8h30 - 13h00)

OBJECTIF : suite à l'évolution de la réglementation européenne, former des chasseurs à réaliser l'examen initial du gibier chassé (petit et grand gibier) obligatoire pour tout gibier devant être commercialisé et pour tout gibier cédé pour un repas de chasse ou un repas associatif

PUBLIC : tout chasseur majeur

PROGRAMME

Rappels réglementaires

- Le « Paquet hygiène »
- Quelques chiffres clés sur le gibier sauvage
- Modalités de cession du gibier sauvage
- Principaux points relatifs à l'hygiène

Examen initial du gibier sauvage

- Notions d'anatomie et de pathologie
- Suivis sanitaires de la faune sauvage
- Organes sains et carcasses conformes
- Anomalies sur organes et carcasses

Gestes à connaître

- Techniques d'éviscération du grand gibier
- Techniques de prélèvements effectués dans le cadre de la recherche de trichines

Arbre de décisions (examen de l'animal et fiches commémoratives)

Suivi des examens initiaux sur le département

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Vincent AUGAGNEUR</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACTS : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)